MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 100

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

08 Janvier 1985 N° de série continue 289 Bulletin n° 1

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX POUR 1985

V I G N E

MALADIES DU BOIS

L'époque de la taille est favorable à la transmission des parasites responsables de ces maladies : respectez bien les mesures préventives, ce sont les plus efficaces.

EXCORIOSE

- si vous avez observé des symptômes pendant la saison (nécrose, écorce fendue en "boutonnière", étranglements à la base des rameaux).
- si actuellement les sarments blanchissent et se couvrent de petits points noirs (pycnides).

Vous devez :

. soit traiter après la taille (respecter un délai de 15 jours après celle-ci) avec un produit à base d'Arsénite de soude (625 g de ma/hl) en utilisant 500 l de bouillie/ha sur des bois bien ressuyés ;

. soit attendre les traitements de post-débourrement.

EUTYPIOSE

Connue dans le Beaujolais, elle peut toucher tous les vignobles, les cépages les plus sensibles étant le Gamay, Syrah, Carignan, Grenache et Cinsaut.

* Vous pouvez la reconnaître dès le printemps grâce aux symptômes suivants :

- feuilles bronzées, légèrement déformées ;
- végétation buissonnante et rabougrie (fin juin) conduisant au dépérissement d'un bras.

En toute saison, une coupe transversale effectuée sur les bois atteints fait apparaître des zones nécrosées brunes et de consistance dure.

Ne confondez pas avec les dégâts d'acariose, de court-noué et d'Esca. Consultez la fiche couleur envoyée en Février dernier. En cas de doute, notre Laboratoire de Lyon peut faire les déterminations.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

* Les mesures préventives sont essentielles et concernent tous les viticulteurs

- diminuez les sources de la maladie : en arrachant et brûlant très rapidement tous les bois morts (cornes, moignons...)
- diminuez la sensibilité des vignes :
  . en évitant dès l'implantation toute technique qui favorise une vigueur exagérée (fertilisation)
  . en taillant par temps sec et calme, en évitant les tailles trop mutilantes.
  . en protégeant les plaies, juste après la taille, par une application de bouillie à base de benzimidazole (bénomyl, carbendazime) à 12,5 g/l.
  L'utilisation de sécateurs-pulvérisateurs semble intéressante dans ce cas.
- agissez sur les ceps malades : en restaurant les ceps atteints après ablation précoce des parties malades (recépage). Dans le cas des grosses plaies, protégez-les avec des pâtes cicatrisantes.

ESCA

Si vous avez observé des cas de dessèchements brutaux (apoplexie) pendant l'été, prévoyez un traitement à l'Arsénite de soude à 1250 g de ma/hl, 2 semaines avant le débourrement.

NECROSE BACTERIENNE

Dans les zones atteintes ou suspectes (Diois, Ardèche) :

* Si vous avez noté les symptômes suivants :

- dessèchement des bourgeons et mort des jeunes pousses ;
- nécroses entourées d'une marge huileuse sur les feuilles ;
- nécrose et éclatement des rameaux, en particulier au niveau des noeuds ;
- nécroses sur les rafles et coulure.

* Soyez très stricts sur les mesures préventives :

- arrachez et brûlez les souches malades, ainsi que les sarments ;
- taillez pendant le repos végétatif en utilisant un sécateur auto-désinfectant ou en désinfectant les outils de taille à l'alcool à brûler ;
- employez des fongicides cupriques :
  . après la taille, désinfectez les plaies avec une bouillie bordelaise à 5 % à la dose de 300 l/ha ;
  . renouvelez le traitement avec de la bouillie bordelaise à 2 % au débourrement et au stade "3 feuilles étalées" à la dose de 300 l/ha ;
  . pendant la période de végétation, utilisez des anti-mildiou cupriques.

RAPPEL :

L'Arsénite de soude est très toxique ; manipulez ce produit avec précaution.

Les Avertissements Agricoles en région Rhône-Alpes 5 éditions pour mieux vous servir :

TARIF DES ABONNEMENTS POUR 1985

En nous retournant très rapidement votre coupon réponse, vous serez assurés de la continuité de votre abonnement et vous faciliterez notre travail.

Nous vous remercions de votre compréhension.

	Tarif individuel	Tarif collectif (10 abonnés au moins par édition)
- Arbo-Viti Rhône-Alpes	**100 F**	**90 F**
- Grandes Cultures	**90 F**	**80 F**
- Bas-Vivarais	**100 F**	**90 F**
- Beaujolais	**65 F**	**55 F**
- Pépinières, Jardins, Espaces verts	**60 F**	**55 F**

. Si vous choisissez l'une des associations suivantes, nous vous accorderons un tarif préférentiel (réduction de 10 %)

- Arbo-Viti + Grandes Cultures	**171,00 F**
- Arbo-Viti + Beaujolais	**148,50 F**
- Arbo-Viti + Pépinières	**144,00 F**
- Grandes Cultures + Beaujolais	**139,50 F**
- Grandes Cultures + Pépinières	**135,00 F**
- Pépinières + Beaujolais	**112,50 F**

. Pour plus de 50 abonnés par édition, réduction de 15 % sur le tarif individuel.

. Pour plus de 200 abonnés, nous consulter.

Les abonnements sont souscrits pour une période d'un an, leur renouvellement s'effectuant en début d'année.

Découvrez-les et faites-les connaître autour de vous.

P505

Abonnements - Réabonnements

Pour vous abonner, remplissez le cadre correspondant à l'édition choisie. Si vous désirez recevoir plusieurs éditions, complétez le cadre de chaque édition sélectionnée.
Libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de **REGISSEUR DES RECETTES D.D.A.**
et **ENVOYEZ-LE AVEC CETTE FICHE,** dûment remplie à :

SERVICE DE LA PROTECTION VEGETAUX - 55 rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

ARBO-VITI RHONE-ALPES

ABONNEMENT REABONNEMENT

Tarif individuel : 100 Frs
Tarif collectif : 90 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRENOM : .... Tél : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Bureau distributeur ....

Type d'activité : Arboriculteur ☐ Viticulteur ☐ Technicien ☐ Organismes divers ☐

GRANDES CULTURES

ABONNEMENT REABONNEMENT

Tarif individuel : 90 Frs
Tarif collectif : 80 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRENOM : .... Tél : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Bureau distributeur ....

Type d'activité : Grandes Cultures ☐ Polyculture élevage ☐ Technicien ☐ Organismes divers ☐

BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT REABONNEMENT

Tarif individuel : 100 Frs
Tarif collectif : 90 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRENOM : .... Tél : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Bureau distributeur ....

Type d'activité : Arboriculteur ☐ Viticulteur ☐ Technicien ☐ Organismes divers ☐

PÉPINIÈRES, JARDINS, ESPACES VERTS

ABONNEMENT REABONNEMENT

Tarif individuel : 60 Frs
Tarif collectif : 55 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRENOM : .... Tél : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Bureau distributeur ....

Type d'activité : Pépiniériste ☐ Revendeur ☐ Entrepreneur ☐ Amateur ☐ Organismes divers ☐

BEAUJOLAIS

ABONNEMENT REABONNEMENT

Tarif individuel : 65 Frs
Tarif collectif : 55 Frs
(1 règlement pour 10 abonnés au moins par édition)

NOM : .... PRENOM : .... Tél : ....

ADRESSE COMPLETE : ....

.... Bureau distributeur ....

Type d'activité : Viticulteur ☐ Technicien ☐ Organismes divers ☐